

Communiqué de presse des députés socialistes d'Ille et Vilaine

Conformément aux engagements du Président de la République, l'Assemblée examine cette semaine le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.

La Gauche – à l'origine de la création de l'APA dont bénéficient aujourd'hui 1.2 million de personnes âgées et leurs familles - répond une nouvelle fois présente sur cet enjeu de société. Le projet de loi apporte en effet des avancées majeures :

Sanctuarisation et augmentation (645 ME) des fonds publics affectés à la politique du grand âge ;

Relèvement du plafond de l'APA afin de diminuer significativement le coût des prestations à domicile pour les personnes les plus fragiles, soit 700 000 bénéficiaires potentiels ;

Consécration du droit de toute personne âgée qui bénéficie d'une aide publique au respect de son projet de vie ;

Un plan logement pour favoriser le maintien à domicile (extension du crédit d'impôt et du micro crédit aux personnes âgées à faibles revenus pour financer des travaux d'adaptation) ;

Lutte contre l'isolement par le déploiement d'équipes de citoyens bénévoles.

L'allongement de l'espérance de vie est un progrès qui doit profiter à tous, dans les meilleures conditions possibles. Et le vieillissement n'est pas une charge mais une richesse. Aussi, sans relâche, nous nous mobiliserons pour placer au cœur de la solidarité nationale la question du vieillissement et de la perte d'autonomie.

F. André

N. Appéré

M. A. Chapdelaine

J.R. Marsac

M. Rogemont